

MALVERSATIONS D'ECHEVINS A AWANS : ASBL « Les Loisirs » – 10/03/2010 :
Question d'actualité au Ministre Paul FURLAN (Séance Publique).

Il s'agit, au départ, d'un fait divers politique concernant 100.000 euros réclamés par le fisc à une asbl communale dont les deux gestionnaires sont des échevins. S'ajoute à cela un déficit de 27.000 euros. Le bourgmestre ne sait pas s'il se constitue partie civile.

Le décor est planté par Hervé Jamar qui s'interroge sur les recours éventuels reçus par le Ministre Paul Furlan en la matière.

Sur base de la circulaire qui détermine le mode de subvention communale, ce dossier, qui a dû être soumis à la tutelle du Ministre, a été confirmé en 2007, 2008 et 2009 avec des comptes qui laissent un peu rêveur. Plus personne ne sait ce qui s'est passé avec cet argent. De quoi s'interroger sur le suivi du cabinet Furlan dans cette affaire.

Le dossier dans les mains de la justice

Le Ministre Paul Furlan précise qu'en aucun cas, les actes de gestion ne sont soumis à tutelle. Il ne conteste pas la véracité des faits, mais selon lui, c'est le collège communal qui a dénoncé un trou dans la caisse.

Le dossier est entre les mains de la justice. L'affaire est en cours. Il précise que certains dénoncent simplement une erreur d'écriture.

Hervé Jamar persiste : « De vieilles affaires qui refont surface, il y en a plus d'une. Vous êtes le Ministre de tutelle. Aujourd'hui, un collège refuse de se porter partie civile contre des échevins. Je suis surpris par ce type de dossier. Selon la circulaire, tous ces dossiers aboutissent chez vous en tutelle. Je vous renvoie à celle-ci. »